



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-104 12/02/2024</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Informations relatives aux concours et examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Destinataires d'exécution

DRAAF – DRIAAF - DAAF – SGCD - DDT(M) – DD(ETS)PP

Administration centrale

Etablissements d'enseignement technique agricole

Etablissements d'enseignement supérieur agricole

MTECT

FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF – INRAE – ANSES –

INFOMA - CNPF

Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Informations relatives à la programmation des concours et des examens professionnels du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) organisés en 2024.

Suivi par :

Bureau des concours et des examens professionnels

Graciela NOLLET : Cheffe du bureau des concours et des examens professionnels

Pour tout renseignement, écrire à : concours.sg@agriculture.gouv.fr

Site Internet : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

La présente note de service vise à présenter aux agents issus des différents services relevant du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics sous tutelle la programmation des concours et des examens professionnels qui se déroulent au cours de l'année 2024.

Le bureau des concours et des examens professionnels (BCEP) assure l'organisation et la mise en œuvre des opérations de sélection programmées en 2024.

La programmation, présentée sous forme de calendrier prévisionnel, joint en annexe, est également disponible sur le site Internet, régulièrement actualisé et consultable à l'adresse suivante : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/calendriers-previsionnels/>.

OU TROUVER LES INFORMATIONS RELATIVES À UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL ?

1/ La note de service.

Chaque concours ou examen professionnel fait l'objet d'une note de service spécifique publiée lors de l'ouverture des inscriptions dans le Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (B.O.Aagri) accessible à l'adresse suivante : <https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri>.

Cette note de service est également consultable sur le site Internet des concours dans l'Espace de téléchargement - rubrique « Avis de recrutement, notes de service et arrêté de composition des jurys » : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/avis-de-recrutement-notes-de-service-et-arretes-fixant-la-composition-des-jurys/>.

Elle présente entre autres le calendrier du concours ou de l'examen concerné, le règlement des sélections, les conditions d'accès, la nature et les modalités des épreuves, le dispositif de préparation des candidats, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves pour les personnes en situation de handicap ou encore de recours éventuel à la visioconférence pour les épreuves orales.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de lire attentivement chaque note de service, en particulier concernant :

- La période d'inscription en ligne, étape préalable et indispensable à la confirmation de l'inscription.
- Les consignes relatives à la constitution et au dépôt en ligne des pièces justificatives du dossier d'inscription avant la date limite.
- Le cas échéant, la transmission en ligne dans les délais impartis du dossier de présentation (concours externe) ou de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle/RAEP (concours interne et examen professionnel).

En effet, le non respect des divers délais fixés par l'arrêté d'ouverture (que reprend la note de service) ou l'incomplétude du dossier d'inscription entraînent systématiquement le rejet de la candidature en vertu du respect de la réglementation en vigueur et de l'application du principe d'égalité de traitement des candidats.

2/ Le site Internet.

Il est consultable via le lien suivant : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>.

Outre le calendrier prévisionnel et les notes de service, il permet de trouver toutes les informations utiles aux candidats (liste non exhaustive) :

- les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes,
- les annales,
- les arrêtés fixant la composition des jurys,
- les programmes des épreuves,
- les plannings des épreuves orales,
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Modalités d'inscription.

Les inscriptions aux concours et examens professionnels se font uniquement par Internet. La marche à suivre pour s'inscrire est décrite dans **une notice explicative** dont le(a) candidat(e) est invité(e) à prendre connaissance **avant de débiter son inscription**.

Lors de l'inscription, le(la) candidat(e) crée son « espace candidat ». C'est par ce biais qu'il accédera au module « Documentation » lui permettant de télécharger les documents concernant le concours ou l'examen professionnel auquel il souhaite s'inscrire (modèle d'attestation, modèle dossier RAEP, guide RAEP...). C'est également via son « espace candidat » qu'il téléversera les pièces justificatives nécessaires à la validation de son inscription en respectant les délais précisés.

Les agents sont donc invités à consulter régulièrement le site Internet.

3/ Le BCEP

L'équipe du BCEP se rend disponible pour répondre aux demandes des agents qui peuvent envoyer un message via la boîte fonctionnelle du BCEP (concours.sg@agriculture.gouv.fr) ; chaque demande est traitée et fait l'objet d'une réponse.

Lorsqu'il s'agit de questions relatives aux dossiers de candidat(e)s inscrit(e)s ou en démarche d'inscription à un concours ou un examen en cours, il faut contacter directement le/la chargé(e) de concours qui en assure la gestion, ses coordonnées sont indiquées sur la note de service du concours ou de l'examen concerné ainsi que sur chaque convocation adressée aux candidats.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité.

L'adjoint à la Sous-directrice du développement professionnel
et des relations sociales

David CORBÉ-CHALON

Opération	Nombre de places offertes	Date d'ouverture	Fin des inscriptions	Fin dépôt dossiers inscription ou retour pièces	Epreuves écrites	Epreuves orales
PCEA PLPA CPE 2°C - 4°C EXTERNES 2024 (17 concours)	PLPA : 45 PCEA : 31 CPE : 6	29-sept-2023	20-nov-2023		9-10 janvier 2024	du 3 au 19 avril 2024
PCEA PLPA CPE 2°C - 4°C INTERNES 2024 (15 concours)	PLPA : 24 PCEA : 17 CPE : 3	9-nov-2023	11-déc-2023	18-déc-23	RAEP	à partir du 11 mars 2024
ISPV 2024 ext, int et exa pro	Ext : Int : Exa pro :	4-janv.-24	5-févr.-24	19-févr.-24	21-mars-24	du 10 au 21 juin 2024
I-ESPV 2024 (ENV et GES)	ENV : GES :	4-janv.-24	5-févr.-24	19-févr.-24	21/03/204	du 10 au 21 juin 2024
ISPV externe sur titres 2024	1	4-janv.-24	5-févr.-24	19-févr.-24	DOSSIER	du 10 au 21 juin 2024
I-ESPV ENS	ENS : 1	26-janv.-24	26-févr.-24	4-mars-24	21/03/204	du 10 au 21 juin 2024
TSMA1 2024 (6 concours et 3 exa pro)	Ext : 117 Int : 66 Exa Pro : 40	5-oct-2023	8-nov-2023	22-nov-23	1-févr-2024	du 27 mai au 14 juin 2024
TSMA1 CNAL 2024 Externe VA Hauts-de-France et Normandie	HDF: 31 ; Normandie : 6	5-oct-2023	8-nov-2023	22-nov-23	1-févr-2024	du 27 mai au 14 juin 2024
TSMA2 (technicien principal) 2024 (6 concours)	Ext : 37 Int : 37	5-oct-2023	8-nov-2023	22-nov-23	1-févr-2024	A partir du 13 mai 2024
TSMA2 2024 (technicien principal) externe et interne ONF et CNPF	Ext : 16 (onf13,cnfp3) ; Int : 2	21-déc-2023	22-janv-2024	30-janv-24	14-mars-2024	A partir du 3 juin 2024
TPMA (principal) 2024 exa pro	76	21-mai-2024	21-juin-2024	5-juil-24	Mardi 17/09/2024	
CTMA (chef technicien) 2023 exa pro	63	23-mai-2023	23-juin-2023	7-juil-23	16-nov-2023	4 au 22 mars 2024
CTMA (chef technicien) 2024 exa pro	65	21-mai-2024	21-juin-2024	5-juil-24	Mardi 17/09/2024	2 décembre 2024 au 13 décembre 2024
Elèves IAE externe 2024		6-mai-24				
Elèves IAE interne 2024	fixé ultérieurement	9-janv-24	13-févr-24	28-févr-24	28/03/2024 + écrit admission Anglais 6 juin 2024	du 24 juin au 28 juin 2024
IAE concours externe sur titres 2024	25 MTECT + 5 MASA	11-déc-2023	12-janv-2024	25-janv-2024	dossier de sélection	du 18 mars au 29 mars 2024
IAE exa pro 2023		10-avr-24	10-mai-24	24-mai-24	12-sept-24	25 novembre au 6 décembre 2024
Attaché d'administration de l'Etat Examen professionnel 2024	fixé ultérieurement	3-avr-2024	3-mai-2024	17-mai-24	19/092024	du 9 au 13 décembre 2024
Attaché Principalat 2025	fixé ultérieurement	3-sept-2024	3-oct-2024	17-oct-2024		du 12 au 22 novembre 2024
Secrétaire administratif CI.N examen professionnel 2023	14	9-oct-2023	9-nov-2023	23-nov-23	RAEP	18 au 22 mars 2024
SA CI.Sup 2024	64	vendredi 31 mai 2024	lundi 1 juillet 2024	lundi 15 juillet 2024	jeudi 26 septembre 2024	
SA CI. Exc 2024	48	vendredi 31 mai 2024	lundi 1 juillet 2024	lundi 15 juillet 2024	jeudi 26 septembre 2024	du 25 novembre au 5 décembre 2024
TFR CI.N, exa pro 2024 (A confirmer)	fixé ultérieurement	28-nov-24	28-déc-24	11-janv-25		13 au 14 février 2025
TFR CI. Sup 2024	fixé ultérieurement	1er juin 2024	30-juin-2024	15-juil-24		du 30 sep au 4 oct 2024
TFR CI. Ex 2024	fixé ultérieurement	1er juin 2024	30-juin-2024	15-juil-24		du 7 au 11 octobre 2024
Technicien de formation et de recherche Concours externe 2024 BAP A (2 emplois types)	5	28-févr-2024	28-mars-2024	11-avr-24	13-juin-2024	du 23 au 27 septembre 2024
Technicien de formation et de recherche Concours interne 2024 BAP A (3 emplois types)	4	28-févr-2024	28-mars-2024	11-avr-24	RAEP	du 7 au 11 octobre 2024
Ingénieur de recherche hors classe 2024	6	16-oct-2023	16-nov-2023	30-nov-23		22 au 26 janvier 2024
IR externe 2024 BAP A (2 emplois types)	8	16-avr-2024	16-mai-2024	30-mai-24	DOSSIER	1 au 10 octobre 204
IR interne 2024 BAP A (3 emplois types)	5	16-avr-2024	16-mai-2024	30-mai-24	RAEP	1 au 10 octobre 2024
IE externe 2024 BAP A, E, F et H (7 emplois types)	9 au total	4-mars-2024	4-avr-2024	19-avr-24	entre le 3 et le 7 juin 2024	du 23 au 27 septembre 2024
IE interne 2024 BAP A, E, F et H (7 emplois types)	10 au total	4-mars-2024	4-avr-2024	19-avr-24	entre le 3 et le 7 juin 2025	du 23 au 27 septembre 2024
Concours Communs Adjt et SA interne ext	Géré par MENJS	14-févr-24	14-mars-24	Géré par MENJS	10/04 Adjt et 19/04 SA	Géré par MENJS